

L'année 2022 est une année de **transition** et de **défis** pour la CPAM de la Dordogne.

Tout d'abord, avec le renouvellement du Conseil sous la présidence de Monsieur Laval, représentant de la Mutualité. Ce conseil s'est particulièrement investi pour rénover nos prestations d'action sociale **afin de** répondre au mieux aux besoins des personnes en situation de fragilité : jeunes, seniors, personnes vivant avec un handicap.

C'est aussi un changement dans l'équipe de Direction avec le départ de Madame Catherine PETRASZKO en mars 2022, l'intérim de Sophie PAPON et mon arrivée fin août 2022.

Défis liés aux enjeux sanitaires et sociétaux...

Le premier semestre a été marqué par l'accroissement du nombre d'arrêts de travail lié aux impacts de la crise COVID (+ 25% d'IJ par rapport à 2021), et par l'accueil de 556 réfugiés Ukrainiens par des collaborateurs de la CPAM au sein de la préfecture.

La CPAM a su s'adapter pour répondre vite et bien à ces situations inédites en portant les valeurs de solidarité de la sécurité sociale.

Défis pour faciliter l'accès à la santé dans un contexte de démographie médicale faible, et l'exercice quotidien des professionnels de santé et des employeurs

Notre CPAM s'est particulièrement mobilisée pour mettre en place des actions d'aller-vers pour faciliter la vaccination COVID, les dépistages des cancers (sein, colorectal et utérus) et l'accès à nos prestations extra-légales.

Nos professionnels de santé libéraux sont accompagnés toute l'année dans la modernisation de leurs cabinets (simplification administrative, téléservices), pour soutenir leurs projets de coopération et d'exercice coordonné : Ce sont 36 MSP qui sont accompagnés, 3 CPTS sur leur projet de santé.

La CPAM est très impliquée avec l'ARS et les élus pour rendre notre territoire attractif et donner envie à des médecins et des futurs médecins de prendre en charge la santé des 400 000 Périgourdiens : accueil des internes en médecins, participation aux salons médicaux, dynamisation du « Site Soigner en Périgord »...

Nous accompagnons l'ensemble des professionnels de santé au quotidien et les établissements de santé. Nos infirmiers nouvellement installés ont pu bénéficier d'un parcours d'installation attentionné.

Enfin, nous veillons à faire respecter les conditions de prise en charge des prestations de la CPAM et prévenir les fraudes pour garantir la pérennité du système. Notre action a permis d'éviter 263 611 euros de préjudice évité au titre de la fraude.

Je remercie les 300 collaborateurs de la CPAM qui par leur engagement au service des usagers et des acteurs de la santé en Dordogne ont réussi à relever le défi « **Agir ensemble, protéger chacun** ».